16

DISCOURS DU CHEF DE LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN A LA 16 ème CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CANCUN 29 Novembre -10 Décembre 2010

par

HELE PIERRE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

- **Madame le président de la conférence,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole, au nom du Président de la République du Cameroun Son Excellence Monsieur Paul Biya, à la seizième conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

Je tiens d'abord, à exprimer au nom de la République du Cameroun, toute ma gratitude au Gouvernement et au Peuple Mexicains pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils ont bien voulu réserver à la délégation camerounaise.

Madame le président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre nous donne une fois de plus l'opportunité de parvenir à un accord équilibré pour tous les Etats dans la résolution des problèmes climatiques qui sont de plus en plus récurrents de par le monde.

En effet, depuis la 13ème Conférence des parties à Bali en 2007, il a été adopté un agenda de négociations qui devrait permettre de préparer la période post Kyoto. Ces négociations dont le dénouement était attendu à Copenhague ont continué durant cette année 2010.

Une fois encore, nos espoirs restent fondés sur la présente rencontre dont les objectifs visent la préservation de notre planète.

Madame le président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous pensons que la résolution de tous ces problèmes devra s'appuyer sur les orientations définies par le GIEC à savoir : maintenir le niveau de réchauffement de la planète à moins de 2°C par rapport à la période préindustrielle, conserver la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à moins de 450 ppm (particule par million), diviser par deux les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Madame le président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Cameroun, comme tous les pays africains, soutient les cinq piliers du plan d'action de Bali : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologie et les financements.

Il soutient l'adoption d'un accord juridiquement contraignant pour post-Kyoto. Il demande aux pays signataires de l'accord de Copenhague de respecter leurs engagements et d'aller même au-delà pour la survie de notre planète.

Le Cameroun faut-il le rappeler, dispose d'un secteur forestier qui comprend un domaine permanent et un domaine non permanent :

- Le domaine permanent qui fait l'objet de la conservation comprend les aires protégées et les forêts de production. Le maintien des ***aires protégées*** (parcs nationaux, réserves forestières…) contribue à la stabilisation du climat à travers la séquestration et le stockage du carbone. Dans ***les forêts de production***, notamment les UFA, les mesures de gestion durable (plan d'aménagement forestier, études d'impact environnementales, certificats forestiers…) en vigueur permettent d'assurer la pérennité de ces espaces et de la même manière contribuent à la réduction des émissions des GES. Parmi les efforts de gestion durable, le Cameroun s'est fixé pour objectif d'ériger 30% de son territoire en aires protégées. A ce jour, le Cameroun se trouve à 20% de son territoire érigé en aire protégées par rapport à 11% en 1992. Cette augmentation vers la cible de 30% apporte des services climatiques à la planète. Pour cela, le Cameroun demande que les efforts ainsi entrepris soient récompensés.

-Dans le domaine forestier non permanent, où le niveau de dégradation est avancé, le Cameroun recommande que la restauration de ces espaces par le reboisement en cours soit compensée.

Le Cameroun propose que les projets REDD soient appliqués aux zones sèches, et d'adapter le REDD à la problématique de la foresterie communautaire.

Comme ces activités contribuent à la stabilisation du climat, le Cameroun demande qu'un fonds d'appui de la communauté internationale soit mise en place afin de permettre et de soutenir les activités de reboisement, et que les activités de reboisement intégrant les populations locales soient également éligibles comme des initiatives de réduction des gaz à effet de Serre. Le développement des énergies de substitution au bois doit être soutenu et encouragé.

Sur ce point, nous relevons que les pays de la Comifac ayant un fort couvert forestier doivent être récompensés de leur faible déforestation historique et que dans le domaine forestier non permanent, le reboisement soit pris en compte.

Madame le président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette position que je viens de présenter reflète bien évidemment la position africaine, car le Cameroun, Afrique en miniature, a toutes les variétés de richesses et des problèmes que l'on retrouve dans tous les pays africains. Cette position prend en compte à la fois la position des pays forestiers et des pays des zones sahélo-soudaniennes.

Les pays africains de la zone sahélienne à travers la grande muraille verte et les appels à la sauvegarde du lac Tchad sont des cris d'alarme dans leurs efforts en faveur de la prise en compte du reboisement comme l'un des facteurs stabilisateurs du climat.

Dans les zones forestières, les efforts de conservation de nos forêts doivent trouver leur juste récompense dans le régime post-Kyoto.

Pour terminer, nous comptons sur tous le pays africains, le groupe de 77 et la Chine, et toute la communauté internationale, pour que cette position africaine trouve un écho favorable dans l'exaltant combat que nous menons contre le changement climatique.

Je vous remercie pour votre très aimable attention.